

Mis à jour le 14/06/2019

CODE STAGE : Z812

## Devenir formateur pour animer des formations préparant à l'examen réglementaire par QCM en vue d'obtenir une Attestation de Compétence et ultérieurement une AIPR (Z812)

### Population concernée par le stage

Formateurs techniques des organismes de formation retenus pour animer des sessions et accompagner l'examen réglementaire par QCM en vue d'obtenir une Attestation de Compétence nécessaire pour acquérir une AIPR.

### Pré-requis

Le stagiaire est un formateur expérimenté, confirmé en pédagogie. Il connaît le domaine et les activités associées aux travaux de tiers à proximité des ouvrages. Il a pris connaissance des textes officiels suivants : -le décret relatif à « l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution » (décret Anti Endommagement) du 5 octobre 2011, -les arrêtés les annexes associées, -le guide technique relatif « aux travaux à proximité des réseaux », -le questionnaire utilisé lors des examens de certification, Il connaît l'existence des normes : NF S70 003 1 / NF S70 003 2 / NF S70 003 3 / NF S70 003 4 / NF P98 332

### Objectifs de la formation

Animer des sessions de formations traitant du Décret Anti Endommagement. Préparer les candidats à l'examen réglementaire par QCM en vue d'obtenir une Attestation de Compétence, puis ultérieurement une AIPR et leur porter assistance lors des épreuves.

### Capacités développées

Commenter le décret Anti Endommagement (et les textes législatifs subséquents), sa mise en œuvre et utiliser les documents CERFA associés. Associer les exigences du « Guide Technique », des Normes et du Décret Anti Endommagement aux questions de l'examen de certification. Enumérer les clauses de la partie 4 de la norme en rapport avec les marchés (Publics et Privés) et les dossiers de consultation des entreprises. A partir du « Guide Technique », et notamment en fonction de la nature des ouvrages, identifier les risques associés aux travaux à

leur proximité.

## **Contenu du stage**

1/ Le décret anti endommagement et les arrêtés d'application en rapport. Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ... Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage. Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C). La prise en charge financière des investigations complémentaires. 2/ Les objectifs du guide technique : les recommandations et les prescriptions techniques usuelles, les pages sensibles du guide technique. La compréhension des normes. 3/ La compréhension des questions du QCM traitant des DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). 4/ La structure et l'architecture des ouvrages (le guide technique : la nature des matériaux rencontrés). Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affleurants. Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détection intrusives ou non (démonstration). Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages gaz (démonstration).

## **Positionnement dans un cursus de professionnalisation**

Sans objet

## **Moyens Pédagogiques**

Salle de formation équipée de moyens pédagogiques, installations et réseaux pédagogiques au plus près des matériels et réseaux présents en exploitation

## **Evaluation**

Energy Formation fournit à chaque stagiaire ayant obtenu le nombre de points minimum requis pour réussir les tests, les attestations de compétence "Concepteur" et "Encadrant", selon le modèle réglementaire.

## **Durée du stage**

21 Heures réparties sur 3 jours

## **Coût de stage**

1596 € / stagiaire